

CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES PÉNITENTIAIRES

4 Place Vendôme - 75042 PARIS CEDEX 01

CENTRE DE SCIENCES CRIMINELLES DE L'UNIVERSITÉ DE PAU

Avenue du Doyen Poplawski 64000 PAU

*Contribution à la connaissance
des entrants en prison (II)*

*Etude sur 210 prévenus et condamnés
écroués aux maisons d'arrêt
de Pau et de Bayonne
(15 avril — 15 août 1979)*

Véronique Lacomme
Diplômée d'études approfondies de
pénologie et de criminologie
Enquêteur au CNERP

Mai 1979

F 17 B 33

CENTRE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES PENITENTIAIRES (C.N.E.R.P.)
4, Place Vendôme - 75042 PARIS CEDEX 01

CENTRE DE SCIENCES CRIMINELLES DE L'UNIVERSITE DE PAU
Avenue du Doyen Poplawski - 64000 PAU



CONTRIBUTION A LA CONNAISSANCE
DES ENTRANTS EN PRISON
(II)

ETUDE SUR 210 PREVENUS ET CONDAMNES
ECROUES AUX MAISONS D'ARRET DE PAU ET DE BAYONNE
(15 Avril - 15 Août 1979)



Véronique LACOMME
Diplômée d'Etudes Approfondies
de Pénologie et de Criminologie.
Enquêteur au C.N.E.R.P.

MAI 1979

CENTRE DE SCIENCES CRIMINELLES DE L'UNIVERSITE DE PAU
Avenue du Doyen Poplawski - 64000 PAU



CONTRIBUTION A LA CONNAISSANCE
DES ENTRANTS EN PRISON
(II)

ETUDE SUR 210 PREVENUS ET CONDAMNES
ECRIVES AUX MAISONS D'ARRET DE PAU ET DE BAYONNE
(15 AVRIL - 15 AOÛT 1979)

Véronique LACOMME
Diplômée d'Etudes Approfondies
de Pénologie et de Criminologie
Enquêteur au C.N.E.R.P.



Mai 1979

AVANT-PROPOS 1
INTRODUCTION 2

1 - Description du noyau de base 4
2 - Description des noyaux de base 5
3 - Description des noyaux de base 6
4 - Description des noyaux de base 8
5 - Description des noyaux de base 9

TITRE I : ANALYSE DESCRIPTIVE
DE LA POPULATION PENALE RENCONTREE

I - Généralités 10

1 - Age 10
2 - Nationalité 13
3 - Lieu de résidence 14
4 - Niveau culturel 15

II - Le milieu parental 16

1 - Le milieu familial d'origine 16
a) Situation du couple parental 18
b) Conditions dans lesquelles ont été élevés les entrants 22
2 - Le milieu choisi 28
a) Situation matrimoniale 28
b) Nombre d'enfants 29
c) Cadre de vie 30

III - Milieu socio-économique 31

1 - Catégories socio-professionnelles de la famille des entrants 33
a) Catégories socio-professionnelles du père 33
b) Activités professionnelles de la mère 34
2 - Niveau socio-économique des détenus rencontrés 34
a) Métier exercé 34
b) Diplômes professionnels 35
c) Profession exercée 35
d) Salaire perçu 36

AVANT-PROPOS.....	1
INTRODUCTION	
1 - Description du département.....	4
2 - Description des deux villes et des deux maisons d'arrêt.....	5
3 - Présentation de la Recherche.....	6
4 - Méthodologie suivie.....	8
5 - Présentation du plan.....	8

TITRE I : ANALYSE DESCRIPTIVE
DE LA POPULATION PENALE RENCONTREE

I - Traits Généraux.

1 - Age.....	10
2 - Nationalité.....	13
3 - Lieu de résidence.....	14
4 - Niveau culturel.....	15

II - Le Milieu Personnel

1 - Le milieu familial d'origine.....	18
a) Situation du couple parental.....	18
b) Conditions dans lesquelles ont été élevés les entrants.....	22
2 - Le milieu choisi.....	28
a) Situation matrimoniale.....	28
b) Nombre d'enfants.....	29
c) Cadre de vie.....	30

III - Milieu Socio-économique

1 - Catégories socio-professionnelles de la famille des entrants.....	33
a) Catégorie socio-professionnelle du père.....	33
b) Activité professionnelle de la mère.....	34
2 - Niveau socio-économique des détenus rencontrés.....	34
a) Métier appris.....	34
b) Diplômes professionnels.....	35
c) Profession exercée.....	35
d) Salaire perçu.....	37

TITRE II : SITUATION
JUDICIAIRE ET PENITENTIAIRE
DES ENTRANTS RENCONTRES

I - Situation antérieure

- 1 - Antécédents judiciaires..... 40
- 2 - Antécédents pénitentiaires..... 41

II - Situation Pénitentiaire

- 1 - Catégorie pénale..... 42
- 2 - Nature de l'infraction..... 48
- 3 - Durée de la peine..... 51
- 4 - Juridiction ou magistrat saisi - Procédure suivie.... 51

III - Situation au moment de la dernière sortie

- 1 - Prise en charge judiciaire..... 52
- 2 - Qualité de la sortie lors de la dernière incarcération..... 53

IV - De la Récidive

- 1 - Récidive et nombre de placements subis..... 53
- 2 - Récidive et prise en charge judiciaire..... 54

CONCLUSION..... 56

TABLEAU I :	Répartition des détenus selon l'âge et l'établissement de détention.....	10
TABLEAU II :	Répartition des détenus d'après l'entente et la situation du couple parental.....	19
TABLEAU III :	Age des sujets au moment de la dissociation des parents.....	20
TABLEAU IV :	Répartition des détenus selon la dimension de la famille.....	21
TABLEAU V :	Répartition des détenus selon le lieu d'incarcération et le nombre de changements subis.	22
TABLEAU VI :	Répartition des sujets en fonction de l'existence ou non de changement et de la personne chargée de l'éducation.....	24
TABLEAU VII :	Conditions dans lesquelles ont été élevés les sujets selon la situation du couple parental.....	26
TABLEAU VIII :	Répartition des détenus selon leur situation matrimoniale et le lieu de détention..	28
TABLEAU IX :	Répartition des détenus selon le lieu de détention et le type d'habitat choisi.....	30
TABLEAU X :	Répartition des détenus selon le lieu de détention et le mode de vie.....	32
TABLEAU XI :	Répartition des détenus selon la profession exercée.....	35
TABLEAU XII :	Durée de la situation professionnelle au moment de l'incarcération.....	36
TABLEAU XIII :	Répartition des détenus selon leur lieu de détention et le nombre de condamnations antérieures.....	40
TABLEAU XIV :	Répartition des détenus d'après le lieu et le nombre d'incarcérations antérieures.....	41
TABLEAU XV :	Répartition des entrants selon leur catégorie pénale.....	42
TABLEAU XVI :	Répartition des détenus palois en fonction de la catégorie pénale et de l'infraction commise.....	44
TABLEAU XVII :	Répartition des détenus bayonnais en fonction de la catégorie pénale et de l'infraction commise.....	44
TABLEAU XVIII :	Répartition des infractions selon leur nature et le lieu d'incarcération de leur auteur..	48
TABLEAU XIX :	Détail des infractions commises.....	49
TABLEAU XX :	Répartition des détenus selon la procédure suivie.....	52
TABLEAU XXI :	Répartition des détenus selon la récidive et le nombre de placements subis.....	53
TALBEAU XXII :	Répartition de la population paloise selon la récidive et la prise en charge judiciaire..	54

AVANT-PROPOS

En 1977, le Centre National d'Etudes et de Recherches Pénitentiaires, à la demande de la Direction de l'Administration Pénitentiaire, mettait en place une vaste enquête sur les entrants en prison.

Il s'agissait alors, faute pour cette administration de disposer d'un outil statistique élaboré, de mieux appréhender les caractéristiques socio-culturelles, judiciaire et pénitentiaires de la population détenue en maison d'arrêt.

Dans ce but, il a été décidé de faire porter l'étude sur plusieurs établissements, de capacité variable (petites maisons d'arrêt, établissements moyens, gros établissements). C'est ainsi qu'une première recherche a été entreprise, dans le courant de l'année 1977, à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, qui a pour caractéristique principale d'être le plus important lieu de détention, en France.

Puis, conformément au programme initial, et après exploitation des premiers résultats, en 1978 (1), l'enquête a été poursuivie, en 1979, dans deux maisons d'arrêt de
.../...

(1) - Michel FIZE, Contribution à la connaissance des entrants en prison, étude sur 400 prévenus et condamnés écroués à la maison d'arrêt des hommes de Fleury-Mérogis (23 février - 22 avril 1977), CNERP, mars 1978, publiée en 1978, in Archives de Politique Criminelle, n° 3, p. 109 et s.

cf. aussi Michel FIZE, Enquête sur les entrants de Fleury-Mérogis (1er mars - 22 avril 1977), examen de 1219 hommes écroués à Fleury-Mérogis, CNERP, novembre 1977.

Michel FIZE, Enquête sur les entrants de Fleury-Mérogis (1er mars - 8 septembre 1977), les condamnés définitifs venant de l'état de liberté ou un aperçu sur les courtes peines d'emprisonnement en région parisienne, CNERP, novembre 1977.

province (Pau et Bayonne). On pouvait penser, en effet, que les problèmes de délinquance, de poursuites policières et d'action répressive existant à Paris et dans la région parisienne étaient spécifiques à cette région. Il importait donc, pour connaître la réalité de la population des maisons d'arrêt de poursuivre, en province, le travail entrepris à Paris.

C'est dans cet esprit que le C.N.E.R.P. s'est associé au Centre de Sciences Criminelles de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, en vue d'étudier la population des maisons d'arrêt des Pyrénées Atlantiques (1).

L'étude menée aux maisons d'arrêt de Pau et de Bayonne par Véronique LACOMME entre le 15 avril et le 15 août 1979, qui porte sur une population de 210 détenus, prévenus et condamnés, est intéressante à un double titre.

D'une part, elle est un symbole : le symbole d'une collaboration retrouvée entre l'Administration et l'Université (collaboration conforme à la vocation première du C.N.E.R.P.).

On constate, en effet, que le Centre National d'Etudes et de Recherches Pénitentiaires et l'Institut des sciences criminelles de Pau ont travaillé, pour l'objectif commun, dans une parfaite intelligence, avec l'aide bienveillante de l'ensemble des personnels pénitentiaires des établissements de Pau et de Bayonne, que nous remercions pour l'intérêt qu'ils ont porté à cette recherche, et cela en dépit du surcroît de travail que leur a causé la présence d'un chercheur en détention pendant plus de quatre mois.

(1) - Une association de ce genre vient d'être conclue (février 1980) avec l'Institut des sciences criminelles de Bordeaux, pour accéder à une meilleure connaissance de la population incarcérée à la maison d'arrêt de Bordeaux-Gradignan.

D'autre part, l'étude conduite aux maisons d'arrêt de Pau et de Bayonne apporte un certain nombre d'informations précises sur la population observée, mettant en lumière non seulement les caractéristiques spécifiques de cette population, mais encore venant confirmer certaines des conclusions de la précédente enquête, effectuée à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, en 1977 (jeunesse de la population pénitentiaire, faiblesse des niveaux scolaire et professionnel, sur-représentation des activités professionnelles du secteur secondaire ou n'exigeant pas de véritable qualification (ouvrier, manoeuvre...), faiblesse des rémunérations, importance du récidivisme, des atteintes contre les biens...).

Michel FIZE
Technicien de recherche
au C.N.E.R.P.

INTRODUCTION

I - DESCRIPTION DU DEPARTEMENT

Les Pyrénées Atlantiques forment un département où l'on trouve rassemblées les caractéristiques des divers départements français. Formé par les provinces du Béarn, du Pays Basque, il est situé dans la portion Sud-Ouest de la France. Sa position excentrique dans l'ensemble français explique son éloignement de Paris : Bayonne est à 736 km et Pau à 756 km de la capitale. Par contre Pau n'est qu'à 195 km et 194 km des capitales régionales Bordeaux et Toulouse.

L'épine dorsale des Pyrénées Atlantiques s'étend le long de ses deux axes principaux de communication : la voie Est-Ouest (Toulouse, Tarbes, Pau, Bayonne) ouvre le département sur les régions méridionales françaises, et ces dernières au delà du port de Bayonne ; la voie Nord-Sud reliant l'Europe du Nord et les dynamiques provinces basco-béarnaises, doit renforcer la position charnière des Pyrénées Atlantiques.

Avec 508.000 habitants, les Pyrénées Atlantiques viennent au 3ème rang dans le Grand Sud-Ouest. La structure de la population par classe d'âge se caractérise :

- par une proportion élevée de jeunes de moins de 19 ans.
- par une tranche d'adultes faible
- par un pourcentage de personnes de plus de 65 ans, un peu plus fort que pour l'ensemble de la France.

La répartition cantonale par âge met en évidence le caractère plus jeune du Pays Basque que du Béarn.

La population active des Pyrénées Atlantiques se répartit en trois grandes zones :

- dans les cantons de Biarritz, Bayonne, Saint-Jean-de-Luz et Lescar, 48 % de la population active vit du secteur tertiaire.

- C'est l'activité industrielle qui est prépondérante dans les cantons de Mauléon, Oloron, Arrudy et Nay (40 % de la population active).

- On trouve des zones agricoles dans le Nord-Est du département et à l'intérieur du Pays Basque (57%)

II - DESCRIPTION DES DEUX VILLES ET DES DEUX MAISONS D'ARRET

Il faut noter, enfin, que le phénomène touristique s'amplifie et se diversifie.

Les deux pôles urbains du département sont Pau et Bayonne.

PAU est la préfecture. Située à 40 km de Tarbes et à 100km de Bayonne, elle compte 83 275 habitants (dont 75 555 français) (1). Ville traditionnelle, elle a pour certains, la réputation d'être la plus "belle ville de France". De très grands efforts sont accomplis pour améliorer l'environnement (espaces verts, complexes sportifs...), pour accroître la qualité de vie dont le niveau est l'un des plus élevés du pays. Pau est une ville moyenne. A cet égard, elle a été choisie comme ville témoin dans une recherche effectuée par le Comité de prévention de la violence, tendant à découvrir si le volume et les formes de la criminalité varient en fonction du type d'urbanisation ou du mode d'habitat et à déterminer si le sentiment d'insécurité diffère selon ces deux mêmes critères (2).

(1) - Chiffres du recensement de 1975.

(2) - Réponse à la violence, annexe n° 3, p. 293.

La maison d'arrêt est située près du centre ville, face à l'un des nombreux jardins publics. C'est un ancien monastère dont certains secteurs sont inutilisables en raison du danger lié à leur vétusté. L'emprisonnement est en commun, dans des dortoirs de 8 à 20 lits. Elle est divisée en quatre quartiers:

- le quartier des femmes,
- le quartier des semi-libres,
- la maison d'arrêt des hommes,
- l'infirmerie spéciale, hommes et femmes.

BAYONNE, sous préfecture, est située sur l'axe Paris-Madrid-Lisbonne, à quelques kilomètres de la frontière.

Lorsqu'on parle de Bayonne, il faut entendre également Anglet et Biarritz (le B.A.B., agglomération unique fondue depuis 1972 en un seul district). Sa population est de 98 400 habitants. Avec son port, le 8ème de France, et sa vocation industrielle et commerciale, Bayonne s'affirme comme le leader économique de la côte basque.

La maison d'arrêt se trouve loin du centre ville, "de l'autre côté" de l'Adour. C'est une vieille bâtisse, mais d'une propreté exemplaire. L'emprisonnement y est cellulaire. Elle est divisée en deux quartiers :

- un quartier réservé aux semi-libres
- un quartier de détention.

III - PRESENTATION DE LA RECHERCHE

C'est dans ce double cadre que, pendant quatre mois, du 15 avril au 15 août, nous avons étudié les caractéristiques sociales, culturelles, pénitentiaires de la population pénale des Pyrénées Atlantiques.

Sur la base d'un questionnaire, identique à celui qui fut utilisé à Fleury-Mérogis par Michel FIZE (1), nous avons eu des entretiens avec tous les entrants en prison durant la période de référence.

L'Administration Pénitentiaire locale avait mis à notre disposition le bureau de l'Assistante sociale, à Pau, celui des Visiteurs de prison à Bayonne. Il faut souligner que le personnel des greffes nous a largement facilité le travail en acceptant de répondre à toutes nos questions sur le fonctionnement administratif de la prison, en nous permettant de prendre connaissance de tous les renseignements nécessaires. Nous remercions également tous les surveillants qui ont procédé à l'extraction des détenus faisant l'objet de notre recherche et cela, en plus de leur travail ordinaire. L'entretien avec les détenus n'a posé aucun problème particulier(2). Il durait, en moyenne vingt minutes, certains davantage (au maximum 1 h 45), certains moins, (au minimum 10 minutes). La durée dépendait du nombre d'entrants à rencontrer ainsi que de la personnalité de chaque détenu.

Comme il a déjà été indiqué, cette enquête porte sur les entrants, c'est-à-dire les sujets venant de l'état de liberté, arrivant à la maison d'arrêt soit en qualité de prévenu soit en qualité de condamné définitif ou non.

(1) - Pour des raisons évidentes d'harmonie dans la recherche nécessaire pour faire une synthèse.

(2) - En quatre mois, nous n'avons enregistré qu'un refus de répondre, il s'agissait d'un détenu rencontré le jour de son incarcération. L'entretien a été perçu comme une agression de plus du système et le rejet était compréhensible.

C'est ainsi qu'à Bayonne, en quatre mois, nous avons pu rencontrer 123 détenus et à Pau, dans le même temps, 89 arrivants remplissant les conditions précédemment définies (1).

IV - METHODOLOGIE SUIVIE

L'analyse des résultats de l'enquête s'est faite sur ordinateur. Nous avons utilisé pour l'analyse descriptive des entrants, la méthodologie des tris à plat (simple distribution des différentes réponses à une question) et celle des tris croisés (donnant la fréquence des combinaisons de réponses à deux questions).

V - PRESENTATION DU PLAN

Bien entendu, et malgré les précautions prises, nous ne pouvons être assurés de l'entière véracité des propos tenus par les interviewés. C'est avec cette réserve que, après avoir fait une analyse des caractéristiques sociales de la population rencontrée, nous en exposerons les caractéristiques judiciaires et pénitentiaires.

(1) - Il convient de souligner que nous avons procédé, à la maison d'arrêt de Pau, à l'interview de 127 individus, mais il ne sera pas rendu compte, dans cette étude, des observations relatives au groupe des 38 détenus arrivés à l'établissement par transfèrement.

TITRE I

ANALYSE DESCRIPTIVE
DE LA POPULATION PENALE RENCONTREE

Les renseignements recueillis au cours des 212 entretiens réalisés dans les maisons d'arrêt des Pyrénées Atlantiques, permettent de faire une description du milieu des détenus rencontrés.

Avant tout cependant, il paraît souhaitable de présenter les caractéristiques d'ordre général de cette population.

I : TRAITES GENERAUX

II : LE MILIEU PERSONNEL

III : LE MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE

I - TRAITES GENERAUX

1 - AGE

La moitié des détenus des Pyrénées Atlantiques ont moins de 25 ans, (1), près des 3/4, moins de 30 ans (2).

TABLEAU I : Répartition des détenus selon l'âge et l'établissement de détention.

AGES	M.A. PAU		M.A. BAYONNE		ENSEMBLE	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Moins de 22 ans	32	36	24	19,5	56	26,4
22 à 25 ans	21	23,6	29	23,6	50	23,6
26 à 35 ans	21	23,6	40	32,5	61	28,8
Plus de 35 ans	15	16,8	30	24,4	45	21,2
ENSEMBLE	89	100	123	100	212	100

(1) - 6 détenus (4 à Pau et 2 à Bayonne) sont mineurs.

(2) - Au 1er janvier 1979, selon la Direction de l'Administration Pénitentiaire, 62,7 % des détenus en France ont moins de 30 ans. (Rapport général sur l'exercice 1978, p. 24).

L'on ne peut que constater une différence importante dans la répartition des détenus par classes d'âge selon le lieu de détention. Ainsi, à Pau, les détenus âgés de moins de 22 ans sont très nettement sur-représentés (1) ; à partir de 26 ans, leur nombre décroît. Les détenus âgés de plus de 35 ans sont sous-représentés.

A Bayonne, l'on constate le phénomène inverse. La classe la plus marquante est celle des 26 - 35 ans : les plus jeunes étant nettement sous représentés.

L'on doit examiner plusieurs questions :

- la répartition par classes d'âge des détenus correspond-elle à celle des habitants des Pyrénées Atlantiques ? Qu'en est-il plus particulièrement à Pau ?

- la jeunesse des entrants à la prison de Pau est-elle le reflet de la jeunesse des délinquants palois ?

Sur le premier point, on constate que 15,3 % de la population du département a entre 15 et 24 ans (7,1 % ont entre 21 et 24 ans).

Il est évident que ces chiffres ne sont qu'une indication, n'ayant pas dans les enquêtes de référence (recensement et recherche) utilisé les mêmes catégories d'âge. Il semble cependant que la population pénale soit plus jeune que la population globale à Pau, la tranche d'âge des 20-24 ans représente 9,3 % de la population totale.

Cette jeunesse des détenus correspond-elle à la jeunesse des auteurs d'infractions recensées à Pau ?

(1) - Ces notions de sur et sous représentation se réfèrent à un effectif théorique calculé d'après la méthodologie des X2.

Pour avoir une réponse exacte, il serait nécessaire de comparer avec la liste et l'âge de tous les délinquants fichés par les services de police durant les quatre mois témoins. Cependant, nous avons deux éléments à notre disposition nous permettant de penser que la correspondance entre l'âge des détenus et celui des délinquants n'est pas toujours certaine.

Le premier élément est le rapport annuel de la Police Judiciaire. La population mise en cause en 1977 compte 582 770 personnes dont 8 251 mineurs (14,1 % de l'ensemble, parmi eux, 1,9 % des mineurs de moins de 18 ans, pénalement responsables) (1). En 1978 l'on constate une stabilisation de la délinquance des jeunes.

Le second élément se trouve dans le rapport du comité d'Etudes sur la violence. Ce comité s'est constitué en cinq groupes de travail. Le second avait pour sujet d'étude "la ville et la violence". Dans ce cadre, Pau a été choisi comme ville moyenne témoin, par rapport aux plus nouvelles Maurepas, Sarcelles-Village, Paris IV, La Verrière et Evry ville nouvelle.

Dans les annexes au rapport du comité, nous trouvons le détail de la recherche faite par le Centre de Sciences Criminelles de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (2).

C'est ainsi que nous pouvons lire page 414 : "en ce qui concerne les auteurs d'infractions dans la mesure où ils ont pu être identifiés, (...) on observe que la proportion des mineurs n'est pas spécialement développée"...

(1) - Les plus de 18 ans représentent 1,3 % de leur catégorie

(2) - Annexes n°3, p. 403 et S.

Ce ne sont là que des indications (1) mais elles ouvrent des axes de réflexion sur l'influence de l'âge, sur le fait d'être mis en cause dans une affaire pénale et par contre coup sur les possibilités de se retrouver en détention dans une ville où les jeunes sont en minorité.

2 - NATIONALITE

Parmi les 212 personnes rencontrées, 180 (soit 84,9 %) sont de nationalité française (2). Lors du dernier recensement de 1975, 94,3 % des habitants du département étaient des nationaux.

Etant donné la situation géographique des deux prisons, il est bon d'étudier avec plus de précision cette variable.

- A Pau, tout d'abord, 92,1 % des entrants rencontrés sont français (la population paloise en compte 92,3 %). La différence est minime.

- A Bayonne, le taux des nationaux tombe à 79,7 % (92,4 % dans la ville).

Si l'on compare alors, les chiffres obtenus à Pau et ceux observés à Bayonne, l'on constate une différence très significative entre les deux populations pénales, alors qu'elle est quasi-nulle dans les populations globales.

(1) - Il serait certainement intéressant d'approfondir ce point dans une étude ultérieure.

(2) - Au 1er janvier 1979, 82,7 % des détenus incarcérés en France étaient des nationaux. Cf. Direction de l'Administration Pénitentiaire - Rapport général sur l'exercice 1978, p. 27.

En effet, il y a, à la maison d'arrêt de Bayonne, une sur-représentation d'entrants portugais, espagnols, ainsi que de ressortissants de pays autres que ceux d'Europe et d'Afrique du Nord.

La raison de cette situation semble être la proximité de l'Espagne et du Portugal (il faudra confirmer cela par une analyse de la nature des infractions commises à Bayonne) ainsi peut-être, de la coïncidence de notre enquête avec la période des vacances.

Il faut compléter ces résultats par l'étude du domicile des détenus : en effet, ne trouve-t-on dans les prisons des Pyrénées Atlantiques que les ressortissants du département ? Si ce n'est pas le cas les comparaisons ci-dessus n'ont qu'une valeur relative.

3 - LIEU DE RESIDENCE

On observe qu'à la maison d'arrêt de Pau, 39,3 % des entrants nous ont déclaré habiter en zone rurale, 24,7 % en zone urbaine et 21,4 % à Pau même.

Les autres sont S.D.F. (9 %), résident soit dans les DOM-TOM (2,3 %), à l'étranger (1,1 %) ou à Paris (1,1 %).

Ces chiffres sont beaucoup trop imprécis pour être intéressants. Il faut donc les affiner :

- Parmi les 35 détenus habitant en zone rurale, 24 sont béarnais, 5 sont basques (32,6 % résident donc dans le département), 6 habitent hors du Sud-Ouest.

- Que dire des 22 entrants résidant "en ville" ? 12 habitent Tarbes ou Lourdes, c'est-à-dire les Hautes Pyrénées (13,5 %), 1 habite à Biarritz, 9 habitent hors du Sud-Ouest (10,1 %).

Ainsi donc, 55,1 % des entrants à la maison d'arrêt de Pau résident dans les Pyrénées Atlantiques.

32,6 % en zone rurale

1,1 % en zone urbaine excepté Pau

21,4 % à Pau.

A Bayonne, 31,7 % résident sur la Côte basque, entre Bayonne (16,4 %) et Hendaye (4,8 %), dans le Pays basque (2,4 %), à Pau et sa banlieue (4,3 %), dans les Landes et 1,6 % habitent à Tarbes.

55,3 % ne sont pas du Sud-Ouest.

Ainsi donc, à la maison d'arrêt de Bayonne, seulement 39 % des entrants habitent dans les Pyrénées Atlantiques

Il est évident, dans ces conditions, que la comparaison "nationalité des détenus rencontrés/nationalité dans la ville ou le département" n'a plus qu'une valeur indicative.

Il faut noter également l'influence apparemment significative (1) de la période estivale incluse dans notre période de référence, et d'autre part, la proximité de la frontière, sur la composition de la population pénale rencontrée à Bayonne.

4 - LE NIVEAU CULTUREL

Il est évident que nous allons retrouver ici l'influence de la nationalité.

(1) - Il serait intéressant de refaire cette enquête dans les maisons d'arrêt de Pau et Bayonne en hiver pour cerner l'influence de la période des sports d'hiver sur la population pénale paloise et connaître la population pénale de Bayonne en dehors de la période estivale.

a) En ce qui concerne tout d'abord la connaissance de la langue française, 1,4 % ne parlent ni ne comprennent notre langue. Pour eux, nous avons fait traduire le questionnaire en espagnol et en portugais. Lorsqu'ils savaient lire et écrire leur langue maternelle, le questionnaire était rempli en auto-passation, avec toutefois la présence d'un interprète pour que nous puissions expliquer si éventuellement une question posait problème. Le choix du détenu-interprète se faisait cas par cas, en collaboration étroite avec le Chef de la maison d'arrêt. Il prenait en considération la personnalité des deux détenus afin d'éviter tout problème ou tension par la suite. Lorsqu'aucun détenu ne pouvait tenir ce rôle, ou lorsque le sujet était illétre dans sa langue maternelle, il était écarté de la recherche (1).

9,9 % des entrants n'ont du français qu'une connaissance très médiocre. Ils s'expriment par monosyllabes et sont incapables de construire une phrase. Leur vocabulaire est très limité.

Tous les autres ont à des degrés très divers une bonne ou une moyenne connaissance de notre langue.

b) 7,5 % des entrants sont illétrés en français. 80 % savent lire et écrire notre langue, 13,8 % savent seulement la lire, certains arrivant à écrire quelques mots.

D'autre part, 38,7 % sont sans diplôme, 35,8 % ont le C.E.P. (ou le niveau) (2), 15,1 % ont le B.E.P.C. (ou le niveau), 4,2 % le BAC et 6,1 % ont le niveau supérieur.

(1) - Ce fut le cas pour un anglais à Pau et un espagnol à Bayonne.

(2) - C'est-à-dire sont arrivés jusqu'à la classe préparant cet examen, mais ne s'y sont pas présentés.

A titre d'indication, au 1er janvier 1979, 79,3 % des détenus français avaient une instruction primaire (74,5 % dans les Pyrénées Atlantiques) et 10,6 % un niveau secondaire ou supérieur (25,5 % dans le département) (1).

Il faut noter une différence sensible sur ce point, entre les deux maisons d'arrêt. Cela est compréhensible du fait de la sur représentation des étrangers à Bayonne.

Après avoir précisé quelques traits généraux de la population pénale rencontrée, il faut analyser maintenant le milieu personnel des entrants, milieu englobant l'entourage de l'individu qui produit des influences particulières et généralement décisives (2).

(1) - La différence peut s'expliquer par le fait que pour notre enquête nous avons recensé les titulaires effectifs du diplôme, mais aussi ceux qui étaient arrivés au niveau de celui-ci.

(2) - Voir la définition du milieu en tant que concept opérationnel d'ordre descriptif impliqué par la description criminologique du crime. in *Traité de Droit Pénal et de Criminologie*, BOUZAT et PINATEL, T. III, 3ème édition, p. 73.

II - LE MILIEU PERSONNEL

Dans le milieu personnel ainsi défini et qui s'oppose au milieu général, on peut distinguer le milieu d'origine, le milieu occasionnel (l'école, l'apprentissage, le service militaire), le milieu choisi ou accepté, et le milieu subi (milieux policier, judiciaire et pénitentiaire).

1 - Milieu familial d'origine

a) Situation du couple parental

- 36,8 % des détenus ont leurs parents divorcés ou séparés de façon définitive.

- 20,8 % sont orphelins de père et de mère.

- 27,8 % ne connaissent pas leur père ou leur mère.

Il est surprenant de constater que la notion de "parents" est chargée d'ambiguïté pour certains détenus, surtout chez les jeunes. On peut distinguer deux attitudes : certains s'en tiennent aux liens de parenté, et donc acceptent la notion communément admise. D'autres font prédominer à cette notion, les rapports affectifs les unissant à telle ou telle personne. Alors, ils refuseront d'appeler "parents" leurs parents naturels s'ils se sentent rejetés par eux. Par contre, ils parleront avec tendresse de grands-parents, d'amis plus âgés, en déclarant : "ce sont eux, mes parents". Il est donc difficile, dans une recherche comme celle-ci, de percevoir la situation exacte du couple parental. Il aurait pourtant été intéressant de pouvoir prendre le temps de comprendre cette attitude. Nous allons donc décrire désormais, moins la situation... objective du couple parental que la perception qu'en ont les détenus.

Devant le nombre important de foyers dissociés, nous avons voulu connaître la raison de cette situation :

Couples dissociés : 78 = 36,8 % de la population globale
 par : - divorce : 23 = 29,5 % " " "
 - séparation définitive : 4 = 5,1 % " "
 - décès : 50 = 64,1 % " "
 - S.R. : 1 = 1,3 % " " "

TABLEAU II : Répartition des détenus d'après l'entente et la situation du couple parental.

AMBIANCE FAMILIALE	COUPLE DISSOCIE		COUPLE NON-DISSOCIE		ENSEMBLE	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Mésentente	30	41,1	6	7,1	36	22,9
Entente	43	58,9	78	92,9	121	77,1
ENSEMBLE	73	100	84	100	157	100

On constate tout d'abord l'importance du nombre de couples dissociés par le décès de l'un des deux conjoints (64,1 %).

Il est possible que cette caractéristique soit une explication du tableau II. En effet, nous observons que

.../...

43 couples se sont dissociés alors que régnait l'entente entre eux. Il est intéressant de noter que 6 détenus ont vécu dans un foyer non dissocié mais dans lequel régnait la mésestente, de même 5 autres déclarent avoir vécu dans un foyer dissocié mais ne se prononcent pas sur l'entente des parents. 50 entrants, soit 23,6 % refusent de répondre à ces questions.

La grande majorité des 78 couples se sont dissociés lorsque le sujet avait moins de 20 ans, et cela à Pau comme à Bayonne.

TABLEAU III : Age des sujets au moment de la dissociation des parents.

AGE	Nombre	%
Moins de 5 ans	16	25,4
5 à 10 ans	28	44,4
10 à 15 ans	13	20,6
15 à 20 ans	3	9,6
TOTAL	63	100

TABLEAU IV : Répartition des détenus selon la dimension de la famille.

NOMBRE DE FRERES ET SOEURS	EFFECTIF	%
0	32	15,1
1-2	62	29,2
3-4	48	22,6
5 et plus	70	33,1
ENSEMBLE	212	100

118 détenus sont issus de familles nombreuses (plus de trois enfants). Parmi les 33,1 % ayant 5 frères et soeurs et plus, 28,6 % (soit 20 personnes) font partie d'une famille de 8 enfants et plus. En 1975, le nombre moyen d'enfants par ménage dans les Pyrénées Atlantiques était 0,77, c'est-à-dire :

- 60,6 % des ménages n'avaient pas d'enfant
- 16,4 % " " en avaient 1
- 13,4 % " " " 2
- 6 % " " " 3
- 2,1 % " " " 4
- 1,2 % " " " 5 et plus

Il faut constater qu'entre Pau et Bayonne, il n'y a aucune différence sur ce point.

b) Conditions dans lesquelles ont été élevés les entrants.

Pour avoir une meilleure connaissance du milieu familial d'origine des détenus rencontrés, il est nécessaire d'avoir des précisions sur les conditions dans lesquelles ont grandi les détenus : ont-ils été élevés par les parents, dans un foyer, par une nourrice, etc..., ont-ils subi plusieurs placements, etc...

* : En ce qui concerne le nombre de changements subis pendant l'enfance et l'adolescence, on note une très grande différence entre les détenus palois et bayonnais.

TABLEAU V : Répartition des détenus selon le lieu d'incarcération et le nombre de changements subis.

NOMBRE DE CHANGEMENTS	M.A. PAU		M.A. BAYONNE		ENSEMBLE	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
0	45	50,6	73	59,3	118	55,7
1	15	16,9	11	8,9	26	12,3
2	4	4,5	14	11,4	18	8,5
3	13	14,6	6	4,9	19	9
4	6	6,7	4	3,3	10	4,7
5 et plus	6	6,7	15	12,2	21	9,8
ENSEMBLE	89	100	123	100	212	100

La lecture de ce tableau nous indique que si entre Pau et Bayonne, le même nombre de sujets n'ont pas subi de changement ou de déplacement au cours de leur jeunesse, parmi ceux qui en ont subi un, trois ou quatre des détenus palois sont sur-représentés, de façon très significative.

Il est intéressant de compléter ces constatations par l'étude des personnes chargées principalement de l'éducation des détenus.

- 127 sujets (59,9 %), les parents
- 18 (8,5 %), les grands-parents et autres membres de la famille
- 18 (8,5 %), un foyer
- 13 (6,1 %), la mère et concubin
- 12 (5,7 %), la mère seule
- 11 (5,2 %), une nourrice
- 7 (3,3 %), Assistance Publique
- 3 (1,4 %), le père et sa concubine
- 3 (1,4 %), S.R.

Ces chiffres n'ont que valeur d'indication étant donné le nombre important de sujets ayant subi au moins un placement.

TABLEAU VI
=====

Répartition des sujets en fonction de
l'existence ou non de changement et de
la personne chargée de l'éducation

PERSONNE CHARGÉE DE L'ÉDUCATION	CHANGEMENTS		SANS CHANGEMENTS		ENSEMBLE
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Assistance publique	6	6,3	1	0,9	7
Nourrice	10	10,5	1	0,9	11
Parents	29	30,5	98	83	127
Mère seule	6	6,3	6	5,1	12
Mère et beau-père	9	9,5	4	3,4	13
Père et belle-mère	2	2,1	1	0,9	3
Grands parents	15	15,9	3	2,6	18
Foyer	18	18,9	0	-	18
Sans renseignement	-	-	3	2,6	3
ENSEMBLE	95	100	117	100	212

De façon générale, on constate que les sujets ayant subi un changement sont sur-représentés à des degrés plus ou moins significatifs dans toutes les catégories, exception faite de celle concernant les parents, dans laquelle ils sont très nettement sous-représentés.

Pour les sujets n'ayant pas subi de changement, la situation est exactement l'inverse : on note une sous représentation plus ou moins significative dans tous les pôles, excepté celui concernant les sujets élevés par les parents où il y a une très nette sur-représentation.

TABLEAU VII
=====

Conditions dans lesquelles ont été élevés
les sujets selon la situation du couple parental

Personne chargée de l'Education	Couple dissocié		Couple non dissocié		S.R.		ENSEMBLE Nb.
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	
Assistance Publique	1	1,3			6	12	7
Nourrice	2	2,6			9	18	11
Parents	26	46,2	81	96,4	10	20	127
Mère	10	12,7			2	4	12
Mère et concubin	7	9			6	12	13
Père et concubine	2	2,6			1	2	3
Grands parents	10	12,8			8	16	18
Foyers	10	12,8	2	2,4	6	12	18
S.R.			1	1,2	2	4	3
ENSEMBLE	78	100	84	100	50	100	212

On constate que les sujets ayant refusé de se prononcer sur la situation du couple parental ont indiqué, sauf deux, par qui ils avaient été élevés.

Cette attitude est surprenante, et compte tenu de la diversité de personnes ou institutions chargées de leur éducation elle semble révélatrice de problèmes de relations au sein du couple parental mais également entre le sujet et ses parents.

2 - Milieu choisi

Le milieu personnel est celui que le sujet choisit ou du moins accepte, en s'y résignant ou en s'y complaisant.

Dans le cadre de cette étude du milieu familial, trois points sont à retenir :

a) Situation matrimoniale

TABLEAU VIII : Répartition des détenus selon leur situation matrimoniale et le lieu de détention.

SITUATION MATRIMONIALE	M.A. PAU		M.A. BAYONNE		ENSEMBLE	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Célibataire	54	25,5	69	32,5	123	58
Marié	12	5,7	18	8,5	30	14,2
Veuf	0	-	6	2,8	6	2,8
Instance de divorce	3	1,4	0	-	3	1,4
Divorcé	5	2,4	11	5,2	16	7,5
Séparé	1	0,5	4	1,9	5	2,4
Concubinage	14	6,5	15	7,1	29	13,7
ENSEMBLE	89	100	123	100	212	100

Plus de la moitié des détenus (58 %) sont célibataires. Sur ce point, il n'y a pas de différence entre Pau et Bayonne. La jeunesse de la population détenue à Pau semble n'avoir aucune influence sur la situation familiale des individus.

b) Nombre_d'enfants

1- Les détenus de la maison d'arrêt de Pau sont très fortement sur-représentés parmi les "sans enfants" et sous-représentés parmi les individus ayant un ou deux enfants. Par contre à partir du 5ème enfant, l'on constate une sur-représentation des détenus palois. Le nombre important de palois sans enfant peut s'expliquer par la jeunesse de la population concernée. L'on constate que les pères de 5 enfants et plus sont de nationalités étrangères (marocaine, algérienne en particulier).

2- En ce qui concerne le nombre d'enfants à charge, on ne remarque aucune différence entre les deux populations.

- 83,5 % n'ont pas d'enfant à charge
(62,3 % n'ont pas d'enfant)
- 5,7 % ont un enfant à charge
- 2,4 % en ont 2 ou 3
- 0,9 % en ont plus de 5.

L'on constate tout à fait logiquement que le fait d'assurer l'éducation de ses enfants va de pair avec la stabilité de la vie conjugale (qu'il s'agisse de couples légitimes ou vivant en concubinage).

c) Cadre de vie

Par cadre de vie, nous entendons le type d'habitat choisi d'une part et le mode de vie d'autre part.

* Type d'habitat : A ce sujet, l'on constate une très importante différence entre les deux populations pénales.

TABLEAU IX : Répartition des détenus selon le lieu de détention et le type d'habitat choisi

TYPE D'HABITAT	M.A. PAU		M.A. BAYONNE		ENSEMBLE	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Maison individuelle	38	42,7	44	35,8	82	38,7
Appartement	18	20,2	40	32,5	58	27,4
H.L.M.	9	10,1	4	3,3	13	6,1
Hôtel	1	1,1	7	5,7	8	3,8
Foyer	11	12,4	5	4,1	16	7,5
Nomade	3	3,4	3	2,4	6	2,8
Autres cas	14	15,7	17	13,8	31	14,6
S.R.	3	3,4	3	2,4	6	2,8
ENSEMBLE	89	100	123	100	212	100

Le nombre des détenus palois vivant en foyer est élevé ; l'explication semble résider dans le nombre particulièrement important de tels établissements dans la région paloise (1).

La sur-représentation des détenus bayonnais ayant déclaré habiter dans un hôtel ou des appartements en location peut être influencée par le phénomène de location estivale.

* Mode de vie : ici aussi, l'on constate une différence significative entre les deux populations pénales.

(1) - Il serait intéressant de faire une étude détaillée de l'influence d'une part du nombre de foyers dans la région sur la jeunesse de la population pénale paloise et d'autre part sur "les risques" pour un jeune placé dans un tel foyer d'être incarcéré un jour.

TABLEAU X
=====

Répartition des détenus selon le lieu de
détention et le mode de vie

MODE DE VIE	Maison d'Arrêt de P A U		Maison d'Arrêt de BAYONNE		ENSEMBLE	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Seul	28	31,5	47	38,2	75	35,4
Avec parents	14	15,7	18	14,6	32	14,1
Avec père	5	5,6	0	-	5	2,4
Avec mère	2	2,2	7	5,7	9	4,2
Avec père et belle-mère	0	-	2	1,6	2	0,9
Avec mère et beau-père	0	-	1	0,8	1	0,5
En ménage	25	28,1	32	26	57	26,9
Avec frères et soeurs	8	9	3	2,4	11	5,2
Avec copains	7	7,9	13	10,7	20	9,4
ENSEMBLE	89	100	123	100	212	100

Après avoir décrit les traits généraux puis le milieu familial des détenus rencontrés durant quatre mois, il est important maintenant de faire la description du milieu socio-économique de la population pénale.

III - MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE

1 - Catégories socio-professionnelles de la famille des entrants

a) Catégorie socio-professionnelle (1) du père

Exploitants Agricoles	13	soit	8,1 %
Salariés Agricoles	7	"	4,4 %
Patrons du commerce de l'artisanat et de l'industrie	36	"	22,5 %
Professions Libérales	6	"	3,8 %
Cadres Moyens	6	"	3,8 %
Employés	6	"	3,8 %
Ouvriers	50	"	31,3 %
Personnel de Service	3	"	1,9 %
Autres catégories	8	"	5 %
Retraités	25	"	15,6 %
S.R.	51	"	-

C'est la catégorie des ouvriers qui est la plus importante. Il s'agit en majorité d'ouvriers qualifiés, principalement d'ouvriers du bâtiment, et de conducteurs d'engins grutiers.

Il faut noter également la part relativement importante dans cette population des petits patrons du commerce, de l'industrie et de l'artisanat (22,5 %), et le nombre relativement élevé des retraités (15,6 %).

(1) - Classification selon les CSP élaborés par l'INSEE.

b) Activité professionnelle de la mère

L'on constate un nombre très important (135) de mères sans activité professionnelle. Il faut y ajouter 10 femmes retraitées. Ainsi donc , dans notre population, 145 femmes, soit 68,9 % sont non actives
10 femmes, soit 4,7 % de la population totale, sont exploitantes agricoles
2 femmes, soit 1 % , sont salariées agricoles

L'on rencontre également :

12 patrons d'industrie ou de commerce
4 cadres moyens
5 employées de bureau
15 ouvrières
16 personnes de service
2 artistes

Parmi toutes celles ayant un emploi ce sont les personnes de service qui sont les plus nombreuses : 24,2 % du total.

2 -Niveau socio-économique des détenus rencontrés

a) Métier appris

4 (1,9 %)	ont appris la profession	Agriculteur
7 (3,3 %)		Salarié Agricole
21 (9,9 %)		Artisans et petits commerçants
7 (3,3 %)		Cadres supérieurs
108 (50,9 %)		Ouvriers
9 (4,2 %)		Personnel de service
7 (3,3 %)		Divers
44 (20,8 %)		Sans formation professionnelle

Plus que la formation professionnelle réellement acquise, nous avons pris en considération la catégorie socio-professionnelle dans laquelle le sujet se situe. Cela explique les divergences que nous observons en comparant le nombre de détenus sans formation professionnelle (44) et le nombre de sujets sans diplôme professionnel.

b) Diplômes professionnels

On ne constate sur ce point aucune différence entre les deux populations :

- sans diplôme : 97 45,8 %
- C.A.P. : 55 25,9 %
- Niveau C.A.P. : 23 10,8 %
- Autres diplômes : 37 17,5 %

c) Profession exercée au moment de l'arrestation

TABLEAU XI : Répartition des détenus selon la profession exercée

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES	Nb.	%
Exploitants Agricoles	4	1,9
Salariés agricoles	6	2,8
Cadres supérieurs	2	0,9
Petits commerçants & artisans	16	7,5
Employés de commerce et de bureau	6	2,8
Ouvriers	62	29,2
Personnels de service	12	5,7
Autres catégories	10	4,7
Divers	94	44,5
ENSEMBLE	212	100

Les ouvriers représentent 52,5 % de la population pénale ayant une profession au moment de l'arrestation.

Ils se répartissent ainsi :

- . 27 (soit 43,5 % de cette catégorie) sont ouvriers qualifiés
- . 15 (soit 24,2 %) sont des ouvriers spécialisés
- . 13 (soit 21 %) sont des manoeuvres
- . 7 sont S.R.

Dans la rubrique "autres catégories" on rencontre des artistes (7) et des militaires de carrière (3).

Parmi les 44,4 % classés dans les divers, 84,9 % d'entre eux étaient sans travail au moment de leur arrestation. (Seulement 35,4 % de cette catégorie à Pau et 22,1 % à Bayonne étaient inscrits à l'ANPE).

Compte tenu de l'instabilité familiale observée chez la majorité des détenus rencontrés il est intéressant de savoir depuis combien de temps durait cette situation professionnelle au moment de leur incarcération.

TABLEAU XII : Durée de la situation professionnelle au moment de l'incarcération

DUREE	Nb.	%
0 à 3 mois	74	37,9
3 mois 1 j. à 6 mois	25	12,8
6 mois 1 j. à 1 an	32	16,4
1 an 1 j. à 3 ans	28	14,4
plus de 3 ans	36	18,5
ENSEMBLE	195	100

S.R. = 17

50,7 % avaient la même situation professionnelle depuis moins de 6 mois au moment de leur incarcération. Parmi eux, 26,3 % sont sans profession, 17,2 % ouvriers.

Lorsqu'on compare la profession des détenus et celle exercée par leur père, on constate qu'il n'y a correspondance entre les deux que dans 10 % des cas environ (10,1 % à Pau et 9,8 % à Bayonne).

d) Salaire perçu

Dans une société où beaucoup répugnent à parler de ce sujet, nous n'avons rencontré aucun détenu qui ait refusé d'indiquer le montant de ses revenus, si revenu il y avait (1).

10 classes de salaire ont été déterminées :

1) Revenus non évaluables	35	16,5 %
2) Moins de 1 800 F	4	1,9 %
3) De 1 800 F au SMIC (2 100)	11	5,2 %
4) SMIC (2 100 F)	5	9,4 %
5) Du SMIC à 2 500 F	22	10,4 %
6) De 2 500 F à 3 500 F	16	7,5 %
7) De 3 500 F à 4 500 F	5	2,4 %
8) + de 4 500 F	5	2,4 %
9) Chômeurs. Apprentis	27	12,7 %
10) Sans Revenu	82	38,7 %

(1) - Analyser la signification de cette attitude aurait pu nous donner des renseignements intéressants sur la position des détenus vis à vis des valeurs consacrées par notre société aujourd'hui. Une étude ultérieure serait intéressante.

Le croisement des variables salaire/profession exercée indique une forte représentation des salaires compris entre 1 800 F et 3 500 F pour les professions salariales (ouvriers spécialisés et manoeuvres) et pour les employés de commerce.

TITRE II

SITUATION JUDICIAIRE ET PENITENTIAIRE
DES ENTRANTS RENCONTRES

Appréhender les caractéristiques d'une population pénale, ce n'est pas seulement exposer des informations déterminant son milieu d'origine, son milieu choisi, tant dans le domaine familial que socio-économique, c'est aussi déterminer sa situation au sein du milieu subi, à savoir le milieu judiciaire et pénitentiaire.

Nous nous contenterons ici de décrire la situation objective.

- I : SITUATION ANTERIEURE
- II : SITUATION PENITENTIAIRE
- III : SITUATION AU MOMENT DE LA DERNIERE SORTIE

I - SITUATION ANTERIEURE

1 - Antécédents judiciaires

TABLEAU XIII

=====

Répartition des détenus selon leur lieu de détention et le nombre de condamnations antérieures.

	Maison d'Arrêt de PAU		Maison d'arrêt de BAYONNE		ENSEMBLE	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0	35	39,3	35	28,5	70	33
1	18	20,2	34	27,6	52	24,5
2	15	16,9	14	11,4	29	13,7
3	6	6,7	7	5,7	13	6,1
4 et +	15	16,9	33	26,8	48	22,7
ENSEMBLE	89	100	123	100	212	100

La différence de situation entre les deux populations n'est pas très significative. Cependant, on constate une sur-représentation sensible des primaires dans la maison d'arrêt de Pau, ainsi qu'une sous représentation des détenus ayant été condamnés au moins 4 fois.

Le nombre des primaires est important : 70 soit 33 % du total.

2 -Antécédents pénitentiaires

TABLEAU XIV : Répartition des détenus d'après le lieu et le nombre d'incarcérations antérieures

	Maison d'Arrêt de PAU		Maison d'Arrêt de BAYONNE		ENSEMBLE	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
0	44	49,4	41	33,3	85	40,1
1	17	19,1	35	28,5	52	24,5
2	14	15,8	13	10,6	27	12,7
3	6	6,7	10	8,1	16	7,5
4 et +	8	9	24	19,5	32	15,2
ENS.	89	100	123	100	212	100

On constate tout d'abord que 40,1 % des détenus n'avaient jamais été incarcérés (49,4 % à la maison d'arrêt de Pau, 33,3 % à Bayonne).

La sur-représentation des détenus jamais incarcérés, à la maison d'arrêt de Pau est très significative. L'on constate également toujours à Pau une sous représentation importante des détenus ayant déjà été incarcérés 4 fois et plus.

Ainsi donc, parmi les entrants à la maison d'arrêt de Pau, on constate une sur-représentation significative de détenus primaires, tant en ce qui concerne leur casier judiciaire que leur dossier pénitentiaire. Pour essayer de comprendre la raison de cette situation, il est nécessaire d'étudier la situation pénitentiaire des détenus rencontrés.

II - SITUATION PENITENTIAIRE

1 - Catégorie pénale

a) TABLEAU XV : Répartition des entrants selon leur catégorie pénale

CATEGORIE PENALE	Nb.	%
Prévenus (*)	154	72,6
Condamnés définitifs	50	23,6
Condamnés non définitifs FD	2	0,9
Contraignables	6	2,8
ENSEMBLE	212	100

(*) Au 1er janvier 1979, il y avait en France 36,5 % de prévenus parmi les détenus (Rapport sur l'exercice 1978, p. 11).

Il ressort de ce tableau que 154 des 212 arrivants interviewés sont entrés dans les maisons d'arrêt de Pau et de Bayonne en qualité de prévenus (soit un pourcentage de 72,6 %).

En 1978, durant sensiblement la même période, le nombre d'entrées de prévenus s'est élevé à 79 (87 en 1977, 81 en 1976, 86 en 1975 et 106 en 1974).

Sachant d'une part que la prison de Bayonne comporte un effectif théorique de 62 places et celle de Pau de 70, et d'autre part que la détention provisoire peut s'étaler sur plusieurs mois, on entrevoit ici l'une des causes de la surpopulation pénale (1).

Si l'on essaie, à présent, d'établir une correspondance entre la profession exercée et la catégorie pénale, on constate que 36,2 % des prévenus sont sans profession et 32,3 % ouvriers.

Par ailleurs, l'examen du milieu social d'origine révèle que 30,7 % des prévenus sont issus d'un milieu ouvrier et que 52 % n'ont aucun lien avec leurs parents.

Enfin, il apparaît que 28 des prévenus incarcérés à Pau sont primaires et 29 à Bayonne.

(1) - Au 1er janvier 1979, le taux d'encombrement dans les maisons d'arrêt pour hommes, pour la seule région de Bordeaux, est de 113,7 %. (Rapport général de l'Administration Pénitentiaire pour l'exercice 1978, p. 75).

b) Catégorie pénale et infraction commise

TABLEAU XVI : Répartition des détenus palois en fonction de ces 2 variables

	Infractions c. les biens	Infractions c. personnes	Infractions c. moeurs	Diverses	Ensemble
Prévenus	42	9	2	8	61
Condamnés	11	4	5	4	24
Autres	1	0	1	2	4
Ensemble	54	13	8	14	89

TABLEAU XVII : Répartition des détenus bayonnais en fonction des deux variables

	Infractions c. les biens	Infractions c. personnes	Infractions c. moeurs	Diverses	Ensemble
Prévenus	65	7	3	18	93
Condamnés	10	6	3	7	26
Autres	1		3		4
Ensemble	76	13	9	25	123

c) Catégorie pénale et situation sociale

A Pau, comme à Bayonne, l'on constate que la majorité des entrants prévenus avaient une activité professionnelle au moment de leur incarcération (66,3 % à Pau, 62,6 % à Bayonne).

Quelles ont été les conséquences de cette incarcération "provisoire" sur la situation professionnelle et par contre coup familiale des entrants ?

En ce qui concerne le milieu d'origine, 30,7 % des prévenus sont d'un milieu ouvrier, 51 % des prévenus ont rompu tout lien avec leur famille et donc n'ont pas de "répondants familiaux".

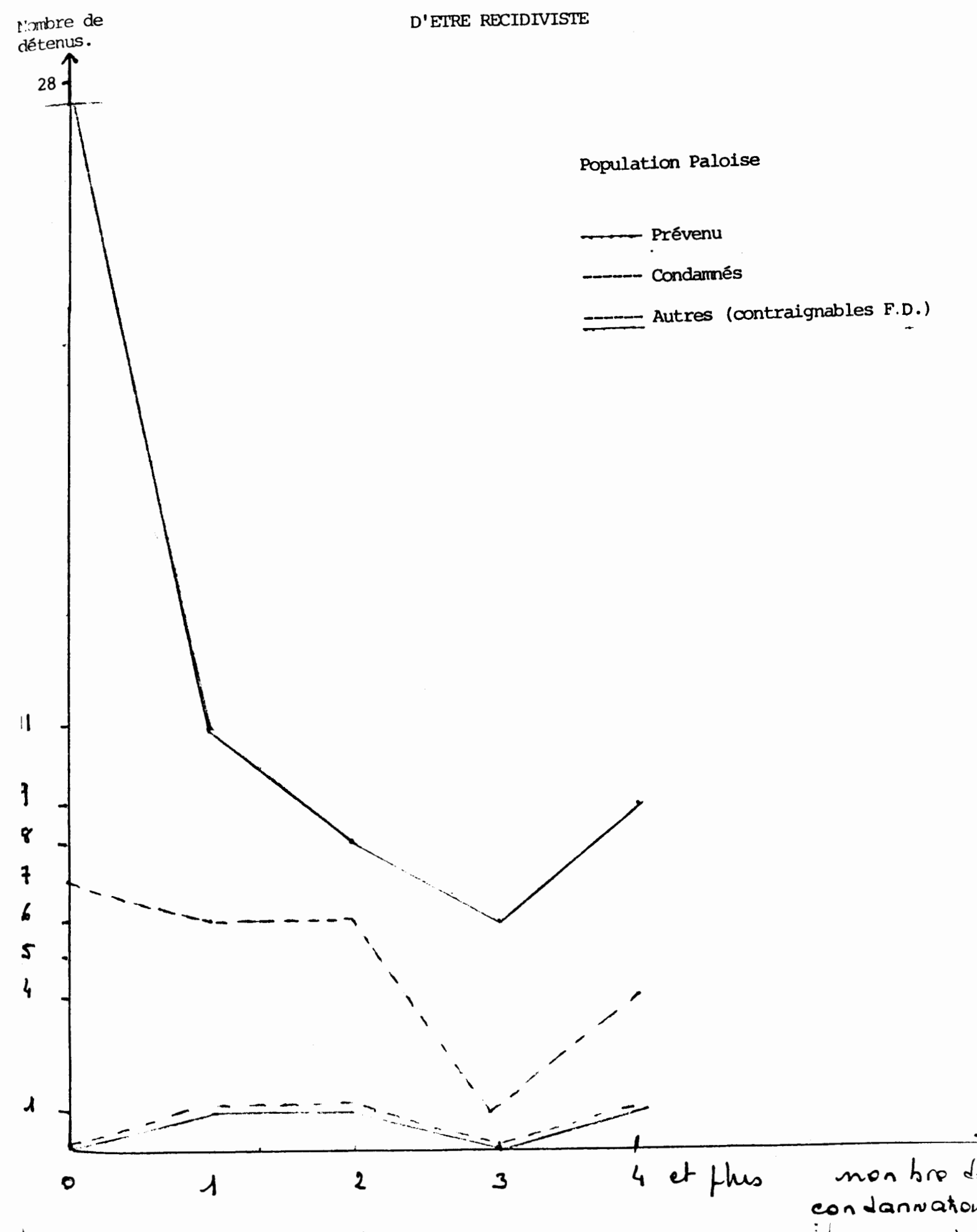
Est-ce là une simple coïncidence ? La recherche ne permet pas de le dire, mais ces chiffres interrogent sur l'application de la détention provisoire en fonction des catégories socio-professionnelles des personnes impliquées;

d) Catégorie pénale et récidive

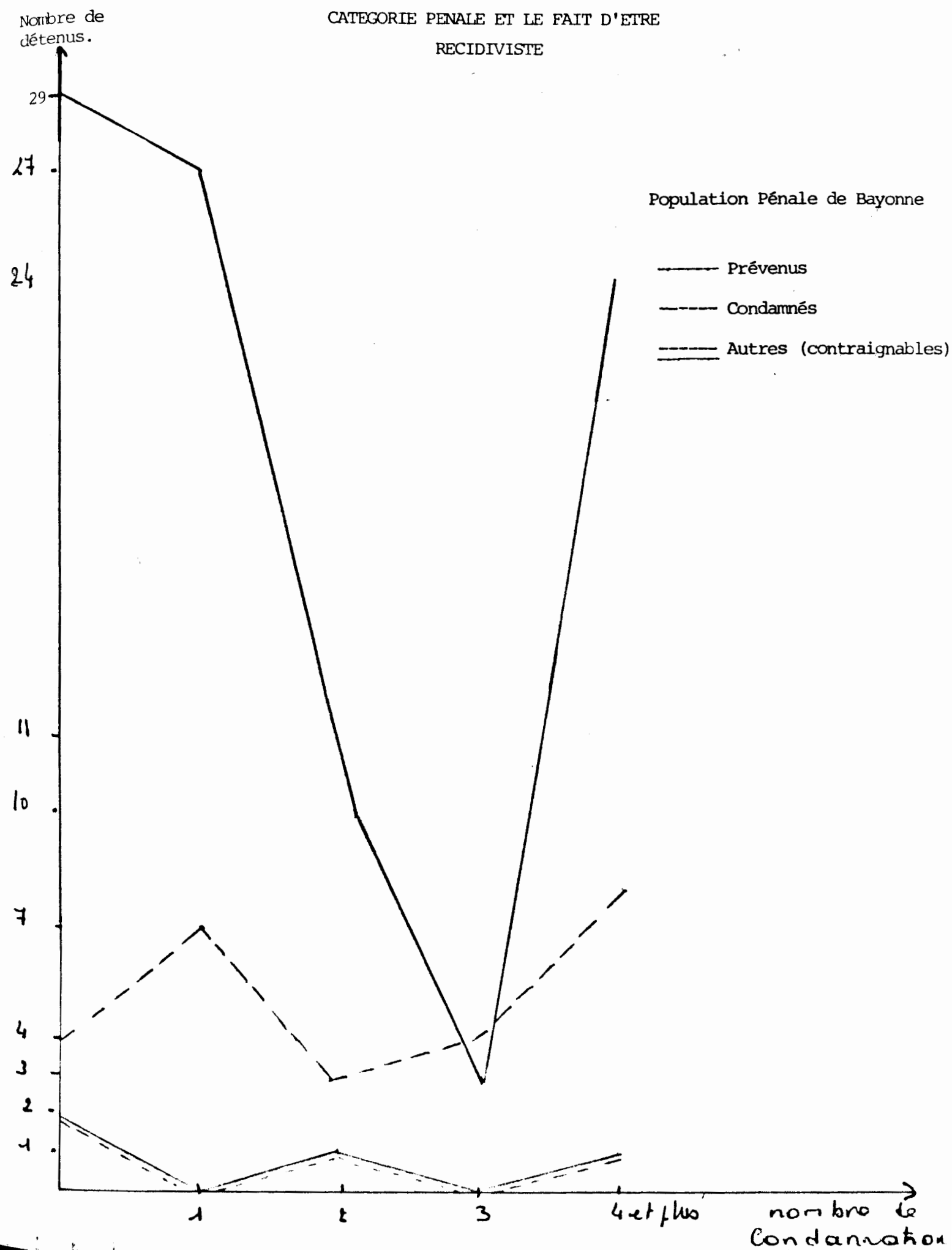
Les graphiques 1 et 2 nous indiquent que le nombre de prévenus varie en fonction inverse du nombre de condamnations, du moins jusqu'à la 3ème condamnation,...

En ce qui concerne les condamnés on note une différence entre les deux courbes : alors qu'à Bayonne la courbe est croissante, exceptée pour les récidivistes ayant eu deux condamnations, à Pau elle est décroissante jusqu'à la 4ème condamnation.

GRAPHIQUE I : CORRELATION ENTRE
LA CATEGORIE PENALE ET LE FAIT
D'ETRE RECIDIVISTE



GRAPHIQUE II : CORRELATION ENTRE LA
CATEGORIE PENALE ET LE FAIT D'ETRE
RECIDIVISTE



2 - Nature de l'infraction

Nous avons repris ici la classification traditionnelle des infractions.

TABLEAU XVIII : Répartition des infractions selon leur nature et le lieu d'incarcération de leur auteur.

INFRACTIONS	M.A. de PAU		M.A. de BAYONNE		ENSEMBLE	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Contre les biens	54	60,7	76	61,8	130	61,3
Contre les personnes	13	14,6	13	10,6	26	12,3
Contre les moeurs	2	2,2	2	1,6	4	1,9
Contre le Code de la Route	6	6,7	7	5,7	13	6,1
Diverses	14	15,8	25	20,3	39	18,4
ENSEMBLE	89	100	123	100	212	100

On ne constate aucune différence de nature entre les infractions commises à Pau et à Bayonne.

Dans les deux cas, les atteintes contre les biens sont prédominantes : elles représentent, en moyenne, plus de 60 % du total des infractions.

TABLEAU XIX
=====

Infractions	Nature de l'infraction	Nombre	% 1
130 Infractions contre les biens	Vol	81	62,4
	Escroquerie	5	3,8
	Abus de confiance	2	1,5
	Infractions s. chèques	10	7,7
	Destructions	11	8,5
	Infractions droit des sociétés	1	0,8
	Recel	9	6,9
	Grivèlerie	2	1,5
	Vol qualifié	9	6,9
	TOTAL	130	100 %
26 Infractions contre les personnes	Homicide volontaire	1	3,8
	C.B.V.	12	46,3
	Parricide	1	3,8
	Autres coups mortels	1	3,8
	Violences et voies de fait	9	34,6
	Homicide involontaire	2	7,7
	TOTAL	26	100 %
4 Infractions contre les moeurs	Viol	1	25
	Détournement de mineurs	1	25
	Proxénétisme	2	50
	TOTAL	4	100 %
13 Infractions au Code de la route	Conduite sans permis	10	76,9
	Conduite en état d'ivresse	3	23,1
	TOTAL	13	100 %
39 Infractions diverses	Abandon de famille	3	7,6
	Faux et usage de faux	4	10,4
	Infractions militaires	1	2,6
	Infractions contre ordre public	3	7,6
	Infractions sur stupéfiants	8	20,5
	Infractions à arrêté d'expulsion	7	17,9
	Infractions à législation étrangers	2	5,1
	Ivresse	1	2,6
	Interdiction de séjour	1	2,6
	Vagabondage	6	15,4
	Autres	3	7,7
		TOTAL	39

La lecture de ces deux tableaux nous indique que ce sont les infractions contre les biens, et plus précisément les vols simples (de voiture ou de cyclomoteurs) qui sont la cause de la mise en détention de leurs auteurs (38,2 %) = 81. Viennent ensuite, par ordre décroissant :

12 - Coupes et blessures volontaires.....	5,7 %
11 - Destructons diverses.....	5,2 %
10 - Conduite sans permis Infractions sur les chèques.....	4,7 %
9 - Vols qualifiés Recel.....	4,2 %
	Violences et voies de fait
8 - Infractions sur les stupéfiants.....	3,8 %
7 - Infractions à l'arrêté d'expulsion..	3,3 %
6 - Vagabondage.....	2,8 %
5 - Escroquerie.....	2,4 %
4 - Faux et usage de faux.....	1,9 %
3 - Conduite en état d'ivresse Abandon de famille Infractions contre l'ordre public...	1,4 %
	Autres infractions
2 - Abus de confiance Grivèlerie Homicide involontaire Proxénétisme.....	0,9 %
	Infraction à la législation sur les étrangers
1 - Infraction au droit des sociétés Homicide volontaire Parricide Autres coups mortels Viol Détournement de mineur.....	0,5 %
	Infraction militaire Ivresse Interdiction de séjour

3 - Durée de la peine

Parmi les 57 détenus arrivés à la maison d'arrêt condamnés, l'ont été entre 1976 et 1979 :

- 1976 : 1
- 1977 : 10
- 1978 : 18
- 1979 : 28

45 d'entre eux ont été condamnés à une peine allant jusqu'à 3 mois de détention, 9 de 3 à 6 mois, 2 de 6 mois à 1 an, enfin le dernier s'est vu infliger une peine comprise entre 1 an et 3 ans.

5 condamnés ont vu leur peine allégée d'un sursis de 2 mois (2), 3 mois (1) 11 mois (1) et 15 mois (1).

4 - Juridiction ou magistrat saisi - Procédure suivie

a) A Pau, sur les 89 cas, le Juge d'instruction de Pau a été saisi 45 fois (soit 50,6 %), celui de Tarbes 11 fois (12,4 %), le Tribunal correctionnel de Pau 9 fois (10,1 %), celui de Tarbes 4 fois (4,5 %) ceux de Bayonne et de Dax une fois chacun (1,1 %).

b) A Bayonne, sur les 123 cas, le Juge d'instruction de Bayonne a été saisi 72 fois (58,5 %), celui de Dax 12 fois (9,8 %). Le Tribunal Correctionnel de Bayonne a été saisi 10 fois (8,1 %), celui de Dax 5 fois (4,1 %), de Pau 2 fois (1,6 %) et celui de Tarbes 1 fois (0,8 %). 21 détenus (17,1 %) ont été incarcérés sur l'ordre d'une juridiction d'une autre circonscription.

Au niveau de la procédure suivie avant la condamnation, on ne constate aucune différence significative entre la situation à la maison d'arrêt de Pau et celle de Bayonne.

TABLEAU XX : Répartition des détenus selon la
procédure suivie

	Nb.	%
Citation directe	48	22,6
Procédure F.D.	4	1,9
Information (passée ou en cours)	158	74,6
S. R.	2	0,9
ENSEMBLE	212	100

Ainsi donc, trois détenus entrant comme condamnés avaient déjà "fait" de la détention provisoire pour la même affaire.

III - SITUATION AU MOMENT DE LA DERNIERE SORTIE

a) Prise en charge judiciaire

141 détenus (soit 66,5 %) n'ont jamais fait l'objet d'une mesure d'assistance judiciaire ou éducative avant leur incarcération. Sur ce point, il n'y a pas de différence entre les détenus palois et bayonnais.

b) Qualité de la sortie lors de la dernière
incarcération

3,8 % des détenus sont sortis en liberté conditionnelle, 7,5 % en liberté provisoire. La grande majorité est sortie en fin de peine.

IV - DE LA RECIDIVE

Deux facteurs, en particulier, semblent avoir eu une influence déterminante sur l'implantation dans la délinquance d'une partie de la population rencontrée.

1 - Récidive et nombre de placements subis

TABLEAU XXI : Répartition des détenus selon ces deux facteurs

CHANGEMENTS	NOMBRE DE CONDAMNATIONS ANTERIEURES										ENS.
	0	1	2	3	4	5	6	7	8et+		
OUI	25	21	21	8	3	3	10		5	95	
NON	45	31	9	5	5	4	3	4	11	117	
ENSEMBLE	70	52	30	13	8	7	13	4	16	212	

On observe une sous représentation significative des primaires parmi des détenus ayant subi au moins un changement, et une sur représentation très importante des multi-récidivistes (2 et 6 condamnations).

Parmi les détenus n'ayant jamais subi de tel changement, on constate une sous représentation significative de récidivistes.

2 - Récidive et prise en charge judiciaire

TABLEAU XXII : Répartition de la population paloise
en fonction de ces deux variables

PRISE EN CHARGE PAR LE SECTEUR JUSTICE	NOMBRE DE CONDAMNATIONS ANTERIEURES									
	0	1	2	3	4	5	6	7	8et+	
NON	30	13	4	2	2	2	0	1	1	55
OUI	5	5	11	4	2	2	3	0	2	34
ENSEMBLE	35	18	15	6	4	4	3	1	3	89

La première constatation est que la prise en charge judiciaire ne semble avoir une influence sur le nombre de condamnations que parmi la population pénale paloise.

On observe une sous représentation très nette des primaires parmi les détenus ayant été pris en charge par les services de justice. A partir de la deuxième condamnation, il y a une sous représentation importante des sujets n'ayant pas fait l'objet d'une mesure de surveillance ou éducative de la part des services de justice.

Ainsi donc, il semble que la prise en charge judiciaire ait une influence directe sur l'implantation du sujet dans le monde de la délinquance (1). Dès lors, on peut s'interroger sur l'effet de stigmatisation qu'entraîne toute décision de cet ordre (2).

(1) - Il serait intéressant dans une enquête ultérieure d'étudier en détail les circonstances, la forme de cette action judiciaire.

(2) - Cf. Les Rapports du Congrès de Criminologie d'Octobre 1979, Aix-en-Provence.

CONCLUSION

Cette étude dans les maisons d'arrêt de Pau et Bayonne n'a pas la prétention de donner une image de la criminalité commise dans le département : elle est seulement le miroir de l'activité judiciaire répressive dans les Pyrénées Atlantiques.

Le problème de la détention provisoire est le plus important dans la mesure où il semble concerner des classes d'âge très jeunes et un nombre élevé de primaires.

Mais il faut faire état d'un second problème qui n'est pas négligeable et vient aggraver le premier : celui de la promiscuité, principalement à la maison d'arrêt de Pau où l'emprisonnement est en commun, entre jeunes et délinquants chevronnés, primaires et multirécidivistes (notamment avec les nombreux transférés à Pau). Ce brassage de populations pénales paraît inévitable compte tenu de l'organisation des locaux des maisons d'arrêt, ainsi que du taux de surpopulation.

Cette recherche a permis de mettre en lumière la grande jeunesse de la population pénale paloise, par rapport à celle de Bayonne. Or, dans le département, on observe un taux de jeunes plus important dans le Pays Basque (Bayonne) que dans le Béarn.

On a constaté également "la pauvreté intellectuelle", professionnelle, de la plupart des entrants dans les maisons d'arrêt des Pyrénées Atlantiques.

Voici donc les résultats de cette recherche effectuée auprès des entrants dans les prisons de Pau et de Bayonne. Il serait souhaitable, dans des recherches ultérieures, de reprendre et d'approfondir cette connaissance de la population pénale des maisons d'arrêt.
